Mariage renseignement sur les droits

Par Moilui62

Bonjour

Je voudrais avoir des renseignements

On envisage de se marier mais on aimerait savoir comment sa se passe s'ils nous arriveraient quelques chose (déces).

Monsieur est en invalidité depuis 2024, nous avons 3 enfants ensemble, nous somme pacsé depuis 7 ans.

Car Mr étant divorcé d'une première union (marié pdt 4ans) n'a pas eu d'enfant avec son ex.

On nous a dit que son ex pouvait toucher de l'argent si Mr viendrait a décédé même si je suis mariée avec lui car faut minimum 2 ans de mariage

---
Par isernon

bonjour,

étant divorcé, son ex n'est plus l'héritière de son ex-mari.

comme vous êtes pacsés, vous n'êtes pas héritiers l'un de l'autre, par contre vous pouvez par testament désigner comme partenaire comme légataire exonérés de droits de successions.

vos enfants communs sont héritiers réservataires de leurs parents.

vous pouvez consulter un notaire.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si Mr décède, sa première épouse pourrait toucher une partie de sa pension de réversion.

Par Moilui62

Merci a vous yapasdequoi et isernon pour les réponses à nos questions